

Aux fidèles du diocèse

Chers frères et sœurs,

Les médias ont répercuté le résultat de la rencontre du gouvernement avec les responsables des cultes qui rend possible désormais les célébrations religieuses. Les conditions posées sont très strictes et supposent que les lieux où sera célébré le culte soient sécurisés, organisés et équipés du matériel nécessaire. La reprise fera l'objet d'une entente avec la préfecture.

A ce jour les conseils du diocèse ont été saisis d'un projet de protocole sanitaire et doivent me donner leur avis lundi prochain. Tant que ce protocole n'est pas établi et n'a pas fait l'objet d'une concertation avec la préfecture, tant que les paroisses n'auront pas organisé et choisi les lieux de célébrations, le nombre des messes qui sera célébré, n'auront pas établi le nombre de personnes susceptibles d'être accueillies à chaque célébration en tenant compte des normes applicables (4m2 par personnes, un banc ou une rangée de chaises sur deux laissés vides), et qu'elles n'auront pas constitué le service d'ordre et acquis le matériel nécessaire, il ne sera pas possible de reprendre les célébrations.

C'est pourquoi, jusqu'à nouvel ordre la reprise publique du culte reste fixée au dimanche 7 juin. D'ici-là, les paroisses remettront à MM les Vicaires généraux leur projet d'organisation du culte, la liste de leur service d'ordre et indiqueront si elles ont pu s'équiper des moyens nécessaires.

Notre département, à ce jour, compte toujours 22 personnes hospitalisées, dont 5 en réanimation, 55 sont mortes depuis le début du confinement, et sur les 190 personnes qui sont retournées à la maison un certain nombre reste très affaibli. Il nous faut rester vigilants et responsables.

J'espère pouvoir promulguer le protocole sanitaire dans le courant de la semaine prochaine.

Fraternellement,

j

+ Alain PLANET
